

Paru dans : Elisete ALMEIDA & Michel MAILLARD (ed.), *O Feminino nas Linguas, Culturas e Literaturas*, actes du Colloque de Madère, nov. 1999, Universidade da Madeira, Departamento de Estudos Romanísticos, Coleção Metagrama, pp. 37-49.

Marie-José Béguelin

Universités de Neuchâtel et de Fribourg

avec la collaboration de **Daniel Elmiger**

Université de Neuchâtel

LES CONSIGNES DE "FÉMINISATION" DU LEXIQUE ET DU DISCOURS : L'EXEMPLE DE LA SUISSE ROMANDE

1. LES PRESCRIPTIONS OFFICIELLES : ÉTAT DES LIEUX

En Suisse, pays quadrilingue composé de 23 cantons, les décisions politiques sont prises à différents niveaux, comme dans tout système fédéraliste. En l'absence d'une politique linguistique unitaire et d'une législation correspondante, la Confédération, les cantons et les communes sont libres, à l'intérieur de leurs domaines de compétence respectifs, de décider des usages linguistiques officiels. Les directives de la Chancellerie fédérale, qui regroupe les services linguistiques centraux, servent néanmoins de repères aux administrations cantonales et communales des régions alémanique, francophone et italophone¹.

En matière de noms de métiers et de fonctions, la Confédération s'est montrée soucieuse de disposer d'une « terminologie qui [...] ne fasse pas de différence entre les sexes ». Des recommandations ont été formulées par le Conseil fédéral en 1986, puis une ordonnance de 1988 a introduit, pour les trois langues, l'utilisation de doublets lexicaux dans les listes de fonctions officielles (*Huissier, Huissière*, etc.)².

La rédaction des actes législatifs et juridiques a aussi fait l'objet de recommandations en vue d'éviter toute discrimination à base sexuelle (c'est ce qu'on appelle, en abrégé, la « féminisation du discours »). Dans ce domaine cependant, la recherche de formulations identiques entre les trois langues officielles a rapidement posé problème. Sur la base d'un rapport de 1991, le Conseil fédéral a rejeté en 1993 le principe d'un traitement symétrique, les problèmes liés au français et à l'italien s'avérant trop épineux :

« En d'autres termes, et pour ce qui a trait aux actes normatifs, les décisions du Parlement et du Conseil fédéral impliquent donc que seuls les textes législatifs en langue allemande seront rédigés conformément à la solution dite créative³, mais que la pratique actuelle sera maintenue en ce qui concerne les textes français et italiens ». (*Formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs*, 1993: 3).

La décision du Conseil fédéral prévoit également que chaque service linguistique se dote de ses propres directives ou recommandations⁴.

Pour l'heure, les usages officiels des cantons francophones ne sont ni unifiés, ni stabilisés (*cf. infra* ex. (12) et (13)) : alors que certains cantons s'en tiennent aux directives fédérales, d'autres ont adopté des dispositions originales, d'autres encore n'ont pas jugé bon de se prononcer. L'ouvrage de référence le plus connu est le *Dictionnaire féminin-masculin* (1991, rééd. 1999), publié conjointement par les cantons de Genève et du Jura, qui se veut un outil pratique pour la création de noms de métiers et de fonctions au féminin.

2. COUP D'OEIL DU COTÉ DES PRATIQUES

Comme l'ont souligné plusieurs intervenants dans le cadre de ce colloque, la « féminisation » du lexique et du discours pose en français des problèmes spécifiques. Avec les propositions de rectifications orthographiques, cette question linguistique aura sans doute été, dans les pays francophones, la plus débattue et la plus controversée de la décennie - à l'opposé du climat serein qui semble prévaloir, en la matière, chez les usagers de langues comme le portugais ou l'iranien.

La présente étude a pour objectif d'analyser la façon dont se sont concrétisées, en Suisse romande plus particulièrement, les consignes dites de féminisation. Ce faisant, on tentera de mieux saisir les tenants et aboutissants d'une situation encore en pleine évolution, dont les implications sont à la fois socio-historiques, linguistiques et psycholinguistiques.

Quand il est question du féminin dans la langue, il est habituel de centrer l'attention sur les phénomènes lexicaux, ainsi en confrontant les formes de féminin qui coexistent pour un lexème donné (*une auteur, une auteure, une autrice*). Toutefois, la langue ne se résumant pas à un lexique, il importe tout autant d'avoir une idée complète et précise des conséquences qu'entraînent indirectement les innovations lexicales, une fois qu'elles sont relayées par les consignes de rédaction non discriminatoire. Ces conséquences ont trait à la morphosyntaxe, mais aussi à la gestion des désignateurs au fil du discours ; elles alimentent, de façon souterraine, la polémique autour de la féminisation - même si, du côté du grand public, le débat tend à se focaliser sur l'acclimatation de tel ou tel néologisme (« faut-il dire / peut-on dire *une écrivaine, une magistrate, une première ministre?* »).

Trois domaines de faits seront examinés, entre lesquels il n'y a pas de frontière étanche : l'emploi des doublets et ses conséquences (2.1), les autres stratégies d'évitement du masculin générique (2.3), enfin la gestion des accords (2.3). A titre de conclusion, on formulera quelques observations plus générales sur les contextes d'utilisation des formes marquées féminines (3).

2.1. L'EMPLOI DES DOUBLETS

La plupart des documents parus en Suisse au début des années 1990 prescrivent, en gros, de « nommer les deux sexes » afin d'augmenter la « visibilité » du féminin, comme dans :

- (1) (...) Soyons donc dès à présent *les ambassadrices et les ambassadeurs* de notre Université. (Circulaire du rectorat, Université de Fribourg, 28.9.1999⁵).

Dans ce but, les documents recommandent donc l'utilisation de doublets, ainsi : *le candidat ou la candidate*, et, au pluriel, *les étudiantes et les étudiants*, sauf quand il s'agit d'un terme épïcène au pluriel (*les linguistes, les élèves...*). Voici un exemple de rédaction « politiquement correcte », également marquée par une alternance concertée dans l'ordre d'apparition des substantifs féminin et masculin :

(2) *Les utilisateurs et utilisatrices se recrutent essentiellement parmi les étudiantes et étudiants, élèves, politiciens et politiciennes, journalistes et les membres d'associations diverses, notamment des associations féminines. (Rapport intermédiaire du Bureau de l'égalité et de la famille (1991-1993), La Chaux-de-Fonds, 29.11.1993, nos italiques).*

Les usages préconisés reviennent - la chose a été maintes fois relevée - à mettre en cause le caractère non marqué d'un masculin pluriel comme *utilisateurs* (au regard d'une forme comme *journalistes*), ou, en termes sémantiques, à réinterpréter une opposition de type privatif en opposition équipollente (cf. Almeida, ici même). Sur un domaine particulier du lexique (un sous-ensemble des désignateurs marqués [+humain]), on prétend ainsi suspendre la validité d'un principe linguistique d'application très large, le principe d'auto-hyperonymie. La conception de la langue sous-jacente à ces mesures mérite évidemment qu'on s'y arrête (voir Sériot, ici même). Pour notre propos, contentons-nous de relever qu'en français, l'usage des doublets ne va pas sans provoquer quelques incidents collatéraux.

Un premier problème provient des *écarts entre morphologie de l'oral et morphologie de l'écrit*. En effet, il arrive qu'une marque de féminin, visible à l'écrit, soit inaudible à l'oral. Une gêne peut donc être ressentie, à la lecture de coordinations du type de (2) et (3), par tous ceux dont la conscience linguistique n'est pas uniquement déterminée par la forme écrite :

(3) *Les députés et députées ont souhaité (...) qu'un rapport intermédiaire leur soit soumis.*

(...)

Le bureau a été invité à participer à des conférences annuelles des chefs et cheffes de service du Département de justice et police et du Département de l'intérieur (...) (Rapport intermédiaire du Bureau de l'égalité et de la famille (1991-1993), La Chaux-de-Fonds, 29.11.1993).

(4) *Les Prix de l'ACFAS soulignent l'excellence et le rayonnement de chercheurs et chercheuses d'ici. (Message québécois, 24.9.1999).*

Un second problème est lié à *la coordination elle-même*, qui opère soit sur les SN, soit sur les N concernés (comparer *les candidats et les candidates*, ou *les candidats et candidates*). Cette dernière solution est souvent retenue, sans doute par souci de concision. Or, dans un exemple comme (5), la mise en facteur commun d'un déterminant variable en genre, *tous*, associée à l'ordre *Nfém. + Nmasc.*, entraîne localement un problème d'accord :

(5) *tous nos collaboratrices et collaborateurs sont momentanément occupés (message téléphonique préenregistré, Swisscom, automne 1999).*

Mutatis mutandis, l'exemple (24) ci-dessous entraîne une agrammaticalité similaire.

Un troisième type de problèmes relève de *la pragmatique référentielle*. Dans un texte ou un discours en langue naturelle, on est constamment conduit à rappeler des informations déjà fournies au préalable, à désigner et à redésigner des objets-de-discours déjà inclus dans les connaissances partagées par les interlocuteurs. Par économie cognitive, ces rappels d'objets ont lieu sans qu'il soit nécessaire, à moins d'une équivoque potentielle, de mentionner à chaque fois la totalité des caractéristiques du référent - que ces caractéristiques soient ou non d'ordre sexuel. Or, appliquée à la lettre et de manière récurrente, la méthode des doublets bouscule l'économie des désignations et engendre des redondances qui sont vite pénibles, voire insupportables⁶ :

(6) *Siègent au Conseil du Département :*

1. *Les membres du corps professoral appartenant au Département, ex officio ;*
2. *Un représentant ou une représentante au moins des collaborateurs et collaboratrices scientifiques, désigné-e par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices scientifiques du Département ;*
3. *Un représentant ou une représentante au moins des étudiants et étudiantes, désigné-e par l'ensemble des étudiants et étudiantes du Département.*
(*Projet de règlement, Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, oct. 1999*).

On peut cerner le problème posé par (6) en termes de *pertinence contextuelle* des désignateurs (Sperber & Wilson, 1986). L'attention de l'interprète est obsessionnellement ramenée à l'opposition des sexes, en dépit du fait que celle-ci soit dépourvue de pertinence informationnelle locale, et il est contraint à conjecturer « dans le vide » pour en trouver les raisons.

2.2. AUTRES STRATÉGIES D'ÉVITEMENT DU MASCULIN GÉNÉRIQUE

Afin de limiter la redondance, des procédés abrégatifs ont été développés, recourant à divers artifices typographiques: usage de parenthèses et de tirets, ou encore mise en majuscule du morphème de féminin et des marques d'accord :

- (7) Vous pouvez rajouter une deuxième fois le nom de *votre/vos candidat-e-s préféré-e-s*. (Tract électoral, Genève, oct. 1999).
- (8) Le statut des enseignantEs de langues, dans tous les pays pris en considération (...) est très variable. La composition peut aller de 100% d'employéEs permanentEs (surtout des membres du corps intermédiaire) à 100% d'enseignantEs payéEs à l'heure. (*Babylonia*, 4.1997).

Plus nettement encore que (6), ces techniques d'écriture entraînent un coût cognitif élevé pour les lecteurs autant que pour les rédacteurs. Une preuve indirecte en est fournie par de fréquentes hypercorrections, qui trahissent le poids de la contrainte :

- (9) (...) nous cherchons *une(e) [sic] horloger(ère)-rhabilleur(euse)* (*L'Impartial*, 6.10.1997).

(10) Ville de Vigneux-sur-Seine recherche *animatrices (eurs) et animateurs (trices)*... (Mensuel d'information municipale, déc. 1989).

Ce dernier exemple, malicieusement épinglé par le *Canard Enchaîné*, propose, en quelque sorte, une application cumulée de la méthode des doublets, sous deux de ses variantes simultanément...

A relever également que les procédés d'abréviation consistent souvent à isoler des fragments de mots de façon plus ou moins aléatoire, non rigoureuse d'un point de vue morphologique (dans (10) et (11), la forme du suffixe est en fait *-ateur, -atrice*) :

(11) les *collaborateurs-trices* (oral, oct. 1999).

Malgré quelques exceptions comme (11), ces stratégies ne sont guère utilisables qu'à l'écrit. La pratique de la majuscule (8), inspirée de l'usage allemand (*StudentInnen*), pose d'ailleurs un nouveau problème de correspondance avec la forme orale. Prononcé, cet exemple réalise en effet une parfaite inversion de cas marqué: c'est la forme féminine qui endosse une valeur générique, entraînant, dans la logique qui préside à l'usage des doublets, une nouvelle inégalité de traitement. entre le masculin et le féminin (*cf.* aussi (23) *infra*).

Suite aux problèmes concrètement posés par la méthode des doublets, on a vu, en Suisse romande, proliférer les textes à caractère normatif du type de (12) et (13) :

(12) *Doublets*. Cette méthode consiste à mentionner tous les termes désignant des personnes aussi bien au féminin qu'au masculin. Les doublets doivent être utilisés au singulier et au pluriel, en version intégrale (le collaborateur ou la collaboratrice) et non en forme abrégée (le/la collaborateur/trice), sauf si la différenciation entre les dénominations féminines et masculines n'est pas perceptible phonétiquement (chaque auteur/e doit présenter un texte dactylographié). En outre, la forme abrégée peut être tolérée dans les textes tels qu'offres d'emploi ou « formulaires ». Toutefois, l'emploi systématique de doublets devrait rester l'exception, notamment pour les textes législatifs en français, car il est de nature à nuire à la lisibilité des textes. (*Recommandations concernant l'égalité linguistique entre femmes et hommes*, Chancellerie d'État et Office de législation du Canton de Fribourg, 31.3.1998).

(13) Art. 2 ¹Dans la mesure du possible, les actes normatifs et les documents qui les accompagnent doivent utiliser les formes neutres ou épiciènes.

² A défaut, ils recourent au masculin générique.

³ Ils ne doivent pas employer la double forme masculine et féminine, ni la remplacer par des abréviations ou des signes typographiques particuliers. (Extrait du *Règlement concernant la formulation non sexiste des textes officiels*, promulgué le 30 mai 1995 par le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel).

Initialement recommandés, les doublets ont été parfois proscrits comme dans le canton de Neuchâtel ; ailleurs, leur usage a fait l'objet de réserves et de limitations, comme dans les recommandations fribourgeoises dont la tonalité est quelque peu ambiguë. L'emploi des formes abrégées connaît également un certain retour en arrière par rapport aux documents du début des années 1990.

2.3. LES ACCORDS

En français, il est bien connu que genre et sexe ne se confondent pas, du moins pas systématiquement, comme le montre le choix du déterminant précédant *top-modèle* dans (14) :

(14) David Copperfield s'est théâtralement remis de sa séparation d'avec *le* top-modèle Claudia Schiffer (...) (*Le Temps*, 23.9.1999).

A l'heure actuelle, on relève toutefois une certaine tendance à utiliser *la* devant tout N désignant une femme (en France, *la ministre* s'est acclimaté dans la presse en quelques mois). On peut dès lors s'attendre à lire ou entendre, occasionnellement au moins, *la top-modèle*. En 1978 déjà, Yaguello (1978: 137) relevait des emplois de *la peintre*, *la sculpteur*, un emploi comme *la soprano* gagne aujourd'hui du terrain en regard de *le soprano*, alors même que cet exemple est souvent invoqué pour illustrer la non-congruence entre genre grammatical et genre sexuel :

(15) J'ai composé cette oeuvre pour de grands amis, le clarinettiste Armand Angster et *la* soprano Françoise Kubler (...) (*Le Temps*, 23.9.1999).

La propension à marquer par la flexion le féminin sexuel est sensible jusque dans certaines créations « de discours » :

(16) Il semble que le futur bébé de Warren Betty et d'Annette Bening soit *une* *bébé*. (*Le Temps*, 29.3.2000).

(17) Aujourd'hui, la reine a abdiqué et l'empire vacille. Même si *l'ancienne* « *homme fort* » de l'entreprise garde son siège au conseil d'administration, en tant que représentante des familles fondatrices, (...) (*Le Temps*, 13.10.1999).

Dans ce dernier exemple, en dépit des restrictions sélectives, la lexie *homme fort* apparaît déterminée au féminin, en infraction délibérée avec les règles de l'accord micro-syntaxique (cf. (5) ci-dessus).

D'exemples comme (16) et (17), il serait toutefois erroné de conclure que le français s'oriente, pour la désignation des référents humains, vers une remotivation sexuelle des flexions *le / la*, *un / une*, etc. Un obstacle majeur à toute « sexuisemblance » généralisée réside en effet dans les possibilités d'emploi figuré des désignateurs. Ainsi, dans « *cette* vieille barbe a encore refusé », l'article au féminin ne fait que témoigner de la vitalité du transfert métonymique : il n'a nullement pour fonction de signaler le sexe du référent (cf. (23) ci-dessous). Les auteurs que la féminisation laisse sceptiques jouent d'ailleurs volontiers à introduire, par hypercorrection outrancière, un emploi non-arbitraire de *le* et *la* dans des contextes impliquant des figures :

(18) J'ai rencontré une ou deux fois Mme Guigou, qui est ministre de la Justice en ce moment. Me pardonnera-t-elle d'avoir pensé en la contemplant : « Quel beau brin de fille »? On m'a dit que les femmes étaient assez indulgentes lorsque les hommes avaient à leur propos de telles idées (ou sentiments). Ce que je veux dire, c'est : me pardonnera-t-elle de n'avoir pas féminisé le mot brin et de ne pas m'être écrié *in petto* dans mon ravissement : « Bigre de bigre, *quelle belle brine de fille* que madame la ministre! » Car c'est ainsi que le gouvernement, de nos jours, veut

qu'on parle quand on est un ver de terre amoureux d'une étoile. (Jean Dutourd, de l'Académie française, *À la recherche du français perdu*, Plon, 1999: 208).

(19) Pendant que *son* moitié se pâmail dans les igloos, conversait avec les Inuits du Nukavut, s'initiait à l'art inuk en se roulant dans la graisse de phoque, Bernadette Chirac, présente au Machin francophone de Moncton, ne se contentait pas de prendre le thé avec les autres dames (...) (*Le Canard enchaîné*, 8.9.1999).

Derrière des exemples comme (16) à (19), dont la liste pourrait être aisément allongée, c'est tout un débat implicite sur la motivation linguistique qui s'exprime, culminant dans la revendication - ludique, du moins on peut l'espérer - d'une forme masculine en regard de termes formellement féminins, mais sémantiquement non marqués, tels que *personne*, *victime*, *dupe*, etc. :

(20) Pour les droits du « person »

(...) Et pourquoi *la* personne humaine, alors que l'espèce est pour moitié composée de mâles ? N'est-il pas temps que ceux-ci se fassent reconnaître pour ce qu'ils sont ? Je propose, je demande que le mot *personne* ait un masculin. (*Le « Bon Français » de Maurice Druon, de l'Académie française*, Paris, Éditions du Rocher, 1999: 167).

Les exemples examinés ci-dessus mettent en jeu l'accord au sein du SN. Il faudrait avoir le loisir de traiter en détail également de l'accord sujet-prédicat, ainsi que des congruences ou non-congruences de marques dans les rappels pronominaux à l'échelle macro-syntaxique. On se bornera à signaler, dans les limites de cette étude, qu'après l'utilisation d'une désignation figurée ou d'un nom de fonction épïcène, l'usage spontané consiste assez souvent à « désaccorder » le prédicat et/ou le pronom de rappel, ce que nous interprétons en termes de retour implicite à une dénomination prototypique du référent (cf. Berrendonner & Reichler-Béguelin, 1995) :

(21) Très attendue, l'intervention de Daniel Cohn-Bendit devant l'université d'été des Verts, jeudi 26 août, a été accueillie de façon très critique par les militants écologistes. *Décidée* à défendre son projet de « *troisième gauche* », *l'ancienne tête de liste aux élections européennes s'est heurté* au désaccord de la majorité comme de l'opposition du parti de Dominique Voynet, qui lui ont vivement reproché son libéralisme. (*Le Monde*, 28.8.1999).

(22) *Notre vaillant sautier, Mme M. B.*, après avoir repéré la sortie de la feuille mardi matin, *est revenue* à 16h30 pour constater cet heureux événement. *Elle* était accompagnée de T. B., son adjoint, (...) (*TG* 10. 3. 1999; *sautier* désigne à Genève le secrétaire administratif du parlement, fonction créée en 1483).

Les phénomènes en jeu ici concernent aussi l'accord en nombre et débordent largement la question de la féminisation. Ils trouvent leur source dans la « liberté » syntagmatique des anaphoriques de discours, qui ne sont pas soumis à l'accord *stricto sensu* et où s'expriment largement les choix argumentatifs et planificateurs du locuteur.

En français, le choix des marques flexionnelles peut donc être motivé (plus ou moins directement) par la nécessité de fournir une information sur le genre sexuel du référent, plutôt que par les restrictions sélectives attachées à tel ou tel N. Il s'agit là d'une manœuvre discursive spontanée, pragmatiquement motivée et non contrainte

normativement. Au pluriel toutefois, l'opposition féminin-masculin est irrémédiablement neutralisée par certains déterminants (ainsi *les, ces, des, quelques, nos magnifiques top-modèles...* vs *certain(e)s élégant(e)s top-modèles*). Sous prétexte de rédaction non discriminatoire, il est cependant possible, au sein du SN, de soumettre les déterminants adjectivaux aux mêmes stratégies d'évitement du masculin générique que le substantif :

(23) Vous pouvez inscrire 2 fois le prénom et le nom de vos *candidat-e-s favori-te-s*. (Tract électoral, Genève, octobre 1999).

Mais l'adjectif échappe aussi parfois à ces stratégies, recouvrant *ipso facto* une valeur non-marquée (au prix, dans (24), d'une agrammaticalité de la forme orale correspondante) :

(24) (...) je vais ajouter une bonne trentaine de *candidat-e-s lausannois* à ma cargaison... (courriel, 9. 6. 1999).

La méthode des doublets est, dans les cas extrêmes, étendue aux adjectifs prédicatifs :

(25) Difficile pour celles et ceux qui veulent rester *belles et beaux* de choisir parmi toutes les offres du marché. (*Tribune de Genève*, 12.11. 1999).

Ou encore, avec des tirets abrégatifs :

(26) Toutes et tous *uni-e-s* pour « Péroilles 2 » : six semaines pour un oui

Madame, Monsieur,

Cher membre de la communauté universitaire,

Six semaines nous séparent d'un rendez-vous très important pour l'Université de Fribourg. Le 14 novembre, en effet, les Fribourgeoises et les Fribourgeois sont *appelé-e-s* à se prononcer sur le projet « Péroilles 2 » de nouveaux bâtiments universitaires sur le Plateau de Péroilles.

(...) Chacune et chacun d'entre nous doit donc se sentir *concerné-e*. (Circulaire du rectorat, Université de Fribourg, 28.9.1999).

Dans un exemple comme (26), les règles d'accord qui caractérisent le français écrit entraînent l'apparition d'une pléthore de doublets. Le surmarquage est frappant non seulement par rapport à la version orale correspondante (*cf.* (3) *supra*), mais aussi par rapport à la version allemande qui figure au verso du document : « Alle vereint für « Péroilles 2 » (...) Jede und jeder von uns muss sich demnach angesprochen fühlen »⁷. La version allemande ne compte en effet qu'un seul doublet, contre quatre pour le passage correspondant de la version française⁷.

3. QUELS CONTEXTES D'UTILISATION POUR LES FORMES MARQUÉES ?

Quels contextes discursifs et pragmatiques sont favorables à l'emploi des formations féminisées ? Si les guides et manuels de rédaction non discriminatoire sont, en fait, peu explicites à ce propos, les textes authentiques fourmillent d'initiatives individuelles intéressantes.

Une première constatation s'impose : c'est que le marquage du féminin ne concerne, pour l'heure, qu'une faible proportion des désignations de référents humains. Ainsi, dans

la *Tribune de Genève* du 12.11.1999, p. 31 plusieurs titres auraient été candidats à la méthode des doublets, s'ils avaient été rédigés conformément aux consignes présentées sous 2.1 :

(27) Méthode choc pour sensibiliser *les écoliers* au drame *des réfugiés*

Centre d'aide au retour *des Kosovars*

Assurances, l'aide *aux subsidiés* baisse

Les *pharmaciens* s'unissent pour baisser les prix des médicaments.

L'emploi des auto-hyperonymes à fonction générique ne semble donc pas menacé, et il a vraisemblablement de l'avenir devant lui. La rédaction « politiquement correcte » ne concerne que certains genres bien précis, textes officiels, discours politiques, tracts électoraux, offres d'emploi... Dans ces types de textes, un examen attentif révèle d'ailleurs des déséquilibres instructifs dans l'application des consignes de féminisation. Ainsi en est-il dans l'extrait ci-dessous. Il s'agit d'un procès-verbal de réunion qui proscriit les génériques dans le passage reproduisant un projet de règlement, tout en y recourant dans les passages de discours rapporté relatant le contenu des débats suscité par le projet en question :

(28) « Les professeur-e-s extraordinaires et les professeur-e-s associé-e-s ne siègent pas tous et toutes, mais envoient des représentant-e-s » (...).

M. F. considère cela comme une situation amphibie qui ferait *des professeurs extraordinaires et associés* des membres de seconde zone pour le corps professoral.

Mlle de B. observe que cela diminuerait sensiblement le nombre de *représentants* au Conseil de Faculté. (Etc.; Procès-verbal de séance, Département de français, Université de Fribourg, octobre 1999).

Un tel exemple prête à réfléchir. Il montre que les rédacteurs, consciemment ou non, réinvestissent pragmatiquement les désignateurs (qu'ils soient fournis par la langue ou socialement imposés). Dans le cas présent, l'emploi du générique permet soit de garantir une certaine authenticité aux passages de discours rapporté (effectivement, les locuteurs se sont exprimés en utilisant des génériques...), soit, simplement, de surmarquer le passage d'un genre discursif à l'autre.

En revanche, on s'aperçoit qu'une application mécanique de la méthode des doublets conduit à des incidents de communication. Tel est le cas quand la forme féminisée investit les compléments adnominaux ayant une fonction de sous-catégorisation et non d'actualisation :

(29) Article 10.- Le personnel de la Bibliothèque demande ses papiers d'identité à tout nouvel usager et toute nouvelle usagère (passeport, carte d'identité, permis de séjour, permis de conduire, carte d'*étudiant-e*). Il lui établit sans frais *une carte d'emprunteur ou une carte d'emprunteuse* personnelle, (...) Toute nouvelle *carte d'emprunteur ou carte d'emprunteuse* sera facturée au prix coûtant. Chaque usager et chaque usagère est responsable des documents empruntés à son nom. (*Règlements d'utilisation des bibliothèques de la ville*, Ville de La Chaux-de-Fonds, 1992 < Elmiger 1997: 61).

(30) Première femme nommée au *poste de professeure ordinaire d'espagnol* dans une université suisse voici huit ans, I. A.-S. a consacré une partie de son énergie à la mise sur pied de ces séminaires (...) (*Unicité Info*, oct. 1999).

Quand on dit *l'avis du professeur /de la professeur*, il est notoire que le complément adnominal sert à localiser le référent, et la marque de genre peut, le cas échéant, favoriser le déroulement de l'opération référentielle en réduisant l'extension des référents potentiellement désignés. En revanche, quand on parle d'un *poste de professeur*, le complément a fonction de catégorisateur : pour reprendre les termes de Bally, il ne fait que « spécifier le concept virtuel » exprimé par le nom *poste*. Ainsi s'expliquent les raisons du malaise ressenti à la lecture de (29) et de (30) : linguistiquement, le premier exemple laisse entendre qu'il existe deux sous-types de cartes de lecteur différentes, la carte d'emprunteur et la carte d'emprunteuse ; quant au second « au rebours de la visée argumentative générale du texte » il suggère qu'il existerait dans les universités suisses des chaires exclusivement destinées aux femmes.

Ultime observation : la féminisation, pour des raisons sociales évidentes, est de mise pour certains domaines référentiels et non pour d'autres - ainsi les *étudiant(e)s* par opposition aux *voisins* ou aux *participants* dans les exemples ci-dessous :

(31) (...) C'est pourquoi je vous invite à trouver la bonne occasion pour en parler à vos familles et à vos proches, mais aussi à vos cercles d'*amis*, de loisirs ou à vos *voisins*, en leur expliquant pourquoi ce projet est important. Il l'est pour les *étudiant-e-s* qui, demain, se formeront à notre Université ; (...) (Circulaire du rectorat, Université de Fribourg, 28.9.1999).

(32) Comme j'ai des cours à B. le mardi matin, j'ai déjà dû avertir *mes étudiant(e)s* pour mardi prochain. Repousser la conférence (...) m'obligerait à laisser tomber les mêmes cours encore une fois, ce qui me semblerait peu correct envers *mes étudiant(e)s de B.* (...) Est-ce que tu pourrais encore me communiquer la salle et le nombre approximatif de *participants* ? (Courrier privé, 9.11.1999).

Et si la lexie *les droits de l'homme et de la femme* s'est progressivement introduite dans l'usage, on ne parlera pas forcément pour autant, même à proximité, des *bailleurs et bailleuses* - surtout si le contexte local est « dysphorique » pour le référent pointé :

(33) (Présentation successive de plusieurs candidats aux élections) Avocat au service des locataires à l'ASLOCA, il les défend quotidiennement contre les *bailleurs*, se bat pour l'initiative fédérale pour des loyers loyaux (...)

Il s'est plus particulièrement illustré sur les sujets suivants : Suisse et deuxième guerre mondiale, droits *de l'homme et de la femme*, politique d'asile, solidarité avec le tiers-monde. (...) (Tract électoral , Genève, octobre 1999).

Enfin, un extrait comme le suivant incite à *distinguer rigoureusement entre les contenus véhiculés par un discours et les connotations manifestées par sa formulation*, qui peuvent très bien être non congruentes :

(34) Un revenu pour *tous*

Les Verts souhaitent que toutes les personnes qui subissent les coups de la vie ou plus simplement changent de statut, en devenant retraité (*sic*) par exemple, puissent vivre décemment. (...)

Par ailleurs, les Verts combattent fermement toutes les tentatives de régler les problèmes de coût du social en réduisant les prestations *aux plus démunis*, comme la droite a tenté de le faire ces dernières années en s'attaquant *aux chômeurs*, aux invalides et aux personnes âgées. (...)

Plus de la moitié des Verts sont des Vertes, y compris dans les parlements. Les Verts veulent promouvoir au sein de la vie politique, économique et sociale, encore largement dominée par les hommes et, parallèlement, inciter les hommes à s'impliquer davantage dans l'éducation des enfants et les tâches ménagères. C'est pourquoi les Verts soutiennent avec détermination l'initiative populaire pour l'établissement de quotas, laquelle demande qu'au moins 40% des élus soient des élues. (...) (Tract électoral 2, Genève, octobre 1999).

Bien que le groupe signataire de (34) s'intitule *Les Verts* (et non *Les Verts et les Vertes*), bien que la méthode des doublets ne soit pas illustrée dans ces lignes (*cf. tous, les plus démunis, les chômeurs*), il ne viendrait à l'idée de personne de qualifier ce texte de discriminatoire, ni non plus de soutenir que les désignations en italique ne s'appliquent pas aux femmes autant qu'aux hommes. Dans la construction du sens, il semble donc, en définitive, que la prise d'indices globaux l'emporte sur la prise d'indices locaux.

Bibliographie sommaire

La formulation non sexiste dans les textes législatifs et administratifs. Rapport d'un groupe de travail interdépartemental de la Confédération (1991). Berne: Chancellerie fédérale.

Formulation non sexiste des textes de l'administration fédérale (1993). Chancellerie de la Confédération Suisse.

Leitfaden zur sprachlichen Gleichberechtigung (1996). Bern: Schweizer Bundeskanzlei.

Mettre au féminin: Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (1994). Bruxelles: Communauté française de Belgique. Conseil supérieur de la langue française. Service de la langue française.

Pour un genre à part entière: Guide pour la rédaction de textes non sexistes (1998). Québec: Les publications du Québec.

Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (1998). Paris: Commission générale de terminologie et de néologie (document photocopie).

Apothéloz, Denis & [Reichler-]Béguelin, Marie-José (1995). « Construction de la référence et stratégies de désignation », *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)* 23, 227-271.

Bally, Charles (1944), *Linguistique générale et linguistique française*, 2e édition, Berne, Francke.

Becquer, Annie, Cerquiglini, Bernard *et alii* (1999). *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. Paris, CNRS-INaLF.

Berrendonner, Alain (1995). « Quelques notions utiles à la sémantique des descripteurs nominaux ». *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)* 23, 9-39.

Berrendonner, Alain & [Reichler-]Béguelin, Marie-José (1995). « Accords associatifs ». *Cahiers de Praxématique*, 24, 1995, 21-42.

Bonhomme, Marc (198). *Linguistique de la métonymie*. Berne, Peter Lang.

Bouchard, Pierre & *alii* (2000). *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*. *Français & Société* 10, Bruxelles, Duculot.

de la Fayette, J. (1999). « Le sujet de droit n'a pas de sexe », in: *La gazette de la presse francophone* 87.

Forel, Claire (1986). *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage*. Québec: Office de la langue française.

Goosse, André (1991). « Le genre et le sexe: Communication de M. André Goosse à la séance mensuelle de l'Académie royale de langue et littératures françaises du 10 décembre 1997 ». In *Mélanges de grammaire et de lexicologie françaises*, Louvain-la-Neuve: Peeters, 74-91.

Houdebine-Gravaud, Anne-Marie (1989). « Une aventure linguistique: la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions en français contemporain ». *Terminologie et traduction* 2/1989, 91-145.

Houdebine, Anne-Marie (1994). « Féminisation des noms de métiers et simplification linguistique ». *Cahiers du français contemporain*, décembre 1994, 329-349.

Houdebine-Gravaud, Anne-Marie (1998). « Insécurité linguistique, imaginaire linguistique et féminisation des noms de métiers ». In Singy (1998): 155-176.

Leys, Michel (1987). « *Madame la ministre*. Le rapport de la commission Groult sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ». *Le Langage et l'Homme* 22/1, 40-44.

Michard, Claire (1996). « Genre et sexe en linguistique: les analyses du masculin générique ». *Mots* 49, 29-47.

Moreau, Thérèse (1994). *Pour une éducation épïcène*, Lausanne: Editions Réalités sociales.

Moreau, Thérèse (éd.) (1999). *Le nouveau dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions* (nouvelle édition, entièrement remaniée). Genève: Les éditions Metropolis (1e éd. 1991).

Morier, Henri (1993). « Ah! la belle *professeure! . Où nous mène le désir d'une sexuisemblance généralisée ». *Cahiers Ferdinand de Saussure* 47, 83-105.

Niedzwiecki, Patricia (1994): *Au féminin! Code de féminisation à l'usage de la francophonie*, Paris: A.-G. Nizet.

Parent, Monique (1994). « Féminisation et masculinisation des titres de professions au Québec ». *La Linguistique* 30/1, 123-135.

de Pietro, Jean-François & Béguelin, Marie-José (2000): « Le féminin dans la langue: un espace de variation et de réflexion », Bruxelles, *in* Bouchard & *alii*.

de Saint-Robert, Philippe (1999). « Pour une Politique de la langue française ». *In La gazette de la presse francophone* 87.

Schapira, Charlotte (1995). « La féminisation des noms de métier dix ans après ». *In* Shyldkrot, Hava Bat-Zeev & Lucien Kupperman (éds). *Tendances récentes en linguistique française et générale. Volume dédié à David Gaatone*, Amsterdam-Philadelphia: J. Benjamins, 383-390.

Singy, Pascal (éd.) (1998). *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*, Lausanne-Paris: Delachaux & Niestlé.

Sperber, Dan & Wilson, Deidre, *Relevance. Communication and cognition*, London, Blackwell, 1986.

Stehli, Walter (1949). *Die Femininbildung von Personenbezeichnungen im neuesten Französisch*. Bern: A. Francke.

de Villiers, Marie-Eve (1999). « Quand Racine répond à Druon. Petite histoire récente de la féminisation ». *L'année francophone internationale* 8, 317-325.

Yaguello, Marina (1978). *Les mots et les femmes*. Paris: Payot.

Yaguello, Marina (1989). *Le sexe des mots*. Paris: Belfond.

Yaguello, Marina (1998). « Y a-t-il un français politiquement correct? » *In* Singy (1998), 177-194.

¹ Le romanche, quatrième langue officielle, a pour organisation faïtière la Lia Rumantscha, sise dans le canton des Grisons, et ne dispose pas d'un service linguistique central.

² Cf. La formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs, p. 57.

³ Le terme de .solution créative. est appliqué à un ensemble de stratégies d'évitement du masculin dit générique (doublets, utilisation de termes épïcènes, structures évitant la mention d'acteurs, etc.) La question sera reprise sous 2.1.

⁴ La section allemande a publié en 1996 un *Leitfaden zur sprachlichen Gleichbehandlung*; un document correspondant pour le français est en phase d'élaboration.

⁵ Dans cet exemple comme dans les suivants, les italiques sont les nôtres.

⁶ Ce n'est probablement pas pour rien que, dans les cours de rédaction, on invite les élèves à proscrire les répétitions lexicales.

⁷ Cf. également cet autre passage: .Notez aussi que le site web www.unifr.ch/perolles2 vous tiendra informé-e tout au long de la campagne. vs .Die Web-Side www.unifr.ch/perolles2 wird Sie während der gesamten Kampagne informieren.